

La crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de la COVID-19 a accentué les inégalités préexistantes, et exposé les vulnérabilités des systèmes sociaux, politiques et économiques, qui, à leur tour, continuent d'amplifier les effets de la pandémie. Toute crise creuse davantage les inégalités existantes, notamment d'âge, de sexe et de milieu. Ainsi, alors que la pandémie liée au COVID-19, associée à des mesures de confinement, aggrave le stress économique et social, les discriminations basées sur le genre sont quant à elles d'autant plus renforcées en période de crise. Dans ce cadre, la campagne onusienne 2020 des 16 jours d'activisme pour mettre fin à la violence faite aux femmes est organisée sur le thème « **Vulnérabilité aggravée et accentuée des femmes en temps de crise** » et interroge la thématique à la lumière de la situation de différents groupes de femmes particulièrement vulnérables à des formes intersectionnelles d'inégalité et de discrimination. C'est pourquoi une série de fiches thématiques ont été développées, sur l'impact de la crise de la COVID-19 sur les discriminations faites aux femmes, selon les vulnérabilités préexistantes.

La crise Covid19, vulnérabilités aggravées des femmes et accès à l'emploi

L'autonomisation économique des femmes est la condition *sine qua non* d'une égalité effective entre les sexes. Soutenir l'autonomisation des femmes signifie assurer leur capacité de générer et gérer un revenu, d'agir et prendre des décisions. C'est aussi leur permettre de faire des choix personnels de vie, selon leur propre volonté et d'accéder de manière égale aux hommes à l'éducation, la formation, à l'emploi.

Dans le monde du travail, la crise sanitaire liée à la COVID-19 a affecté femmes et hommes de manière différente en mettant en évidence les faiblesses des politiques publiques existantes, des systèmes de protection sociale et les conséquences négatives de la division du travail stéréotypée entre les sexes. Cette fiche thématique focalise sur les liens entre l'impact de la crise COVID19, l'activité économique et l'emploi des femmes, et les violences à l'égard des femmes travailleuses.

Populations vulnérables concernées

Les femmes en première ligne : professionnelles du secteur de la santé

La crise de la COVID-19 a mis en évidence la contribution essentielle des femmes à tous les niveaux, notamment en tant qu'intervenantes de première ligne, professionnelles de la santé, médecins, employées des sociétés de nettoyage, les travailleuses agricoles saisonnières, les travailleuses domestiques, enseignantes, etc. En effet, les femmes jouent un rôle disproportionné dans la réponse à la maladie, notamment en tant que travailleuses de la santé, soignantes à domicile et de par leur rôle d'animation et de lien social au sein des communautés. La pandémie expose les travailleurs et travailleuses de la santé à des situations exceptionnellement exigeantes. Outre une lourde charge de travail et l'absence de périodes de repos, le personnel dans le secteur de la santé fait face à des situations traumatisantes où ils et elles doivent faire face à des taux de mortalité sans précédent et à des décisions difficiles à prendre. En termes de stress psychologique, le personnel de santé doit surmonter la peur de contracter la maladie ou de la transmettre à leur famille et à leurs proches. Au Maroc, les femmes représentent 57% du personnel médical, 66% du personnel paramédical et 64% des fonctionnaires du secteur social.¹

Le ralentissement économique risque de frapper plus durement les femmes actives dans les secteurs économiques plus touchés

Le ralentissement économique provoqué par la crise de la COVID-19 est différente des crises économiques précédentes, car les secteurs surexposés à la récession absorbent une part importante de l'emploi féminin. Dans la seule région arabe, la Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie occidentale (ESCWA) estime que la crise de la COVID-19 entraînera une baisse du PIB

¹ ONU Femmes Maroc, 2020.

de US\$42 milliards et la perte de 1,7 million d'emplois en 2020². Les femmes, étant en grande partie en dehors de la population active, et assumant les tâches domestiques, les soins ou encore le suivi de la scolarisation des enfants à domicile, seront probablement touchés de manière disproportionnée par des pertes d'emploi. Ceci s'est concrétisée au Maroc par une baisse du taux d'emploi des femmes qui a diminué selon le HCP de 2 points en pourcentage entre les deuxièmes trimestres de 2019 et de 2020, pour afficher 17,5% (contre 61,8% parmi les hommes). Au niveau international, le taux de pauvreté des femmes a augmenté de 9,1%. Avant la pandémie ce taux devait enregistrer une baisse de 2,7% entre 2019 et 2021.³

Les travailleuses informelles encore plus vulnérables

La pandémie a aggravé les inégalités préexistantes et mis en évidence les différentes failles au sein des systèmes sociaux, politiques et économiques, y compris en ce qui concerne l'accès aux services de santé et à la protection sociale pour les travailleurs et travailleuses dans le secteur informel, secteur hautement féminisé.⁴ D'une part, nombreuses de ces femmes ont été obligées de continuer à travailler, malgré la pandémie, mettant leur santé en péril quand le lavage fréquent des mains, l'auto-isollement et le port du masque ou d'autres équipements de protection individuelle n'étaient pas des options disponibles. D'autre part, le confinement et les couvre-feux, auxquels se rajoutent un accès limité, voire inexistant, aux dispositions de protection sociale, aggravent la situation sociale et économique des femmes dans l'économie informelle.

Les travailleuses domestiques

Cette crise a eu un impact significatif sur la catégorie des travailleurs et travailleuses domestiques :

- Un nombre important de travailleuses domestiques a été confronté à la perte d'emploi ou à un congé forcé non rémunéré.
- Les travailleuses domestiques qui ont maintenu leur emploi, ont travaillé plus d'heures par jour pendant l'état d'urgence en gardant le même salaire (particulièrement en situation de confinement).
- Diminution de la demande de travailleuses domestiques à cause du télétravail (les employeurs restent chez eux) et en raison des mesures d'isolement et de distanciation.

Informalité, sous-emploi et manque de protection sociale

Avant la pandémie, les femmes marocaines étaient déjà confrontées à un taux de chômage élevé, à un faible taux d'activité et à un niveau élevé d'informalité. **Sur la période 1999-2019, le taux d'activité des femmes reste très faible, autour de 21-30%, en général et par rapport à l'activité masculine, autour de 71-79%.⁵**

Cette vulnérabilité de l'emploi féminin est accrue par l'absence d'une couverture sociale pour la majorité de la population active, par l'importance du secteur informel et l'absence de statut juridique de certaines catégories de travailleurs. A titre d'exemple, la nouvelle loi 19-12 encadre le travail domestique. Cependant, l'application de cette loi est loin d'être généralisée, et ne permet pas aux travailleurs et travailleuses domestiques de bénéficier du même SMIG.

Travail non-rémunéré et double charge

Tandis que le travail rémunéré offre statut social, moyen économiques et opportunités d'évolution, le travail domestique est souvent déprécié et non rémunéré. D'après la deuxième enquête réalisée par le HCP auprès des ménages durant la crise COVID-19, la charge des soins à domicile est plus importante

² ESCWA & UN Women, May 2020, [The impact of COVID-19 on Gender Equality in the Arab Region](#).

³ UN Women, 2020. [From Insights to Action: Gender Equality in the wake of COVID-19](#)

⁴ UN Women, Progress of the World's Women 2015-2016. Chapter 3, p. 147.

⁵ Analyse des données des Enquêtes Nationales de l'Emploi HCP, 1999 – 2019.

et incombe en grande partie aux femmes, qui ont consacré en moyenne six fois plus de temps au travail domestique que les hommes pendant la période de confinement.⁶

Télétravail, violences domestiques et cyberviolences

L'enquête nationale sur les violences à l'égard des femmes au Maroc (HCP 2019) a montré que la violence faite aux femmes et aux filles reste principalement perpétrée au sein de l'espace conjugal et familial avec une prévalence de 52%, touchant soit 6,1 millions de femmes marocaines. Au temps du confinement dû à l'état d'urgence sanitaire, les actes de violences à l'égard des femmes se sont multipliés dans les foyers au Maroc. Le bilan publié en avril 2018 par la Fédération des Ligues des Droits des Femmes démontre que parmi les différentes formes de violences (psychologique, économique, physique et sexuelle) la violence conjugale a prédominé durant le confinement avec un taux de 91,7%, suivie par la violence familiale (4,4%).

Dans le contexte pandémique, nombreuses entreprises et institutions ont adopté des modalités de télétravail. Dans les circonstances actuelles, le télétravail peut être associé à une exposition accrue des travailleuses à la violence domestique. Alors que le télétravail peut réduire les formes de violence et de harcèlement nécessitant des contacts physiques, les modalités de télétravail peuvent entraîner un risque plus élevé de cyber-violence et de cyber-harcèlement.⁷

I. Diagnostic : l'impact de la COVID-19 sur les vulnérabilités préexistantes

L'impact socio-économique des mesures de confinement et de distanciation sociale est particulièrement fort sur les catégories sociales plus fragiles dont les femmes travailleuses en situation de vulnérabilité. Partout dans le monde, les femmes gagnent moins, occupent des emplois moins sûrs, sont plus susceptibles d'être employées dans le secteur informel et ont moins accès à la protection sociale.⁸ Par conséquent, leur capacité à absorber les chocs économiques (résilience) est donc inférieure à celles des hommes.

Les chiffres présentés au troisième trimestre 2020 par le HCP, issus de l'enquête national de l'emploi, illustrent la force du choc économique de la pandémie. En faisant la comparaison entre le 3eme trimestre du 2019 et du 2020, le taux de chômage est passé de 8,1% à 12,7% au niveau national, de 12,7% à 16,5% en milieu urbain et de 4,5% à 6,8% en milieu rural. Il est plus élevé parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans (32,3%), les diplômés (18,2%) et les femmes (17,6% %). Dans cette même période, la situation du marché du travail a été marquée par la baisse des taux d'activité. La population en âge d'activité⁹ s'est accrue de 1,5%, par rapport au deuxième trimestre de 2019, contre une régression de la population active de 0,8%. Quant au taux d'emploi, il a baissé à son tour, entre le troisième trimestre de 2019 et le troisième trimestre de 2020, passant de de 40,7% à 37,9% au niveau national avec des baisses respectives en milieux urbain et rural de 2,1 et de 3,7 points. Le taux d'emploi pour les femmes a atteint 14,7% contre 61,9% pour les hommes. En outre, le sous-emploi est passé de 969.000 personnes à 1.182.000 avec une augmentation de 9,1% à 11,6% au niveau national entre le troisième trimestre de 2019 et le troisième trimestre de 2020.

Les secteurs des services, de l'agriculture, forêt et pêche, et celui de l'industrie (y compris l'artisanat) ont enregistré des pertes de postes au niveau national, respectives, de 260.000, 258.000 et 61.000.

⁶ Enquête sur l'impact du coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages, HCP, 2019 https://www.hcp.ma/Enquete-sur-l-impact-du-coronavirus-sur-la-situation-economique-sociale-et-psychologique-des-menages-Note-de-synthese_a2506.html

⁷ ILO Policy Brief. *The COVID-19 response: Getting gender equality right for a better future for women at work.* May 2020

⁸ Nations Unies, Avril 2020. Note de synthèse : L'impact de la Covid-19 sur les femmes.

⁹ 15 ans ou plus

Cette perte d'emplois est observée essentiellement dans le secteur informel. En effet, selon une enquête menée par le Bureau International au Travail en collaboration avec la banque africaine de développement, le risque de perte d'emplois dans le secteur informel est très important à cause de la vulnérabilité de ses unités. La force de travail de l'économie informelle, avec au moins 4,3 millions de personnes, représente près de 39% de la population active occupée.¹⁰

Selon de nouvelles estimations publiées par l'OIT, près des trois-quarts des travailleuses et des travailleurs domestiques dans le monde – soit 55 millions de personnes – courent un risque significatif de perdre leurs emplois et leurs revenus en raison des mesures de confinement et du manque de couverture concrète en matière de sécurité sociale.¹¹

II. Les solutions : ce que nous faisons

Dans le cadre du projet **UN – Covid19- Response and Recovery Multi-Partner Trust Fund (MPTF)**, réalisé en partenariat avec OMS et ONUDI, UNFPA a appuyé le Réseau Anaruz afin d'assurer la continuité des services de prise en charge des Femmes et Filles victimes de violence. Parmi les 53 femmes hébergées dans les centres d'hébergement gérés par le Réseau, 30 ont été intégrées au sein de trois coopératives, situées à Oujda, Errachidia et Meknès, œuvrant dans le secteur alimentaire et artisanal. De ce fait, les femmes pourront développer des compétences techniques, obtenir une autonomie économique et avoir accès à des sources de revenu.

Le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille, avec l'appui technique d'ONU Femmes, a formulé et lancé le Programme National Intégré d'Autonomisation Economique des Femmes (PNIAEF). Le Programme a été élaboré sur la base d'une vision globale (« *l'Autonomisation économique des femmes, une priorité nationale et un pilier du nouveau modèle de développement du pays* ») établie à partir d'une analyse des barrières et contraintes des femmes face à leur autonomisation économique. Le PNIAEF vise à atteindre trois objectifs stratégiques concrets à horizon 2030 :

1. Atteindre 30% de taux d'emploi féminin versus 19% aujourd'hui (en 2020), pour arriver à minima à mi-chemin avec le taux d'emploi des hommes.
2. Doubler la proportion de femmes diplômées de l'enseignement professionnel, pour être au même niveau des hommes aujourd'hui- 8% versus 4% aujourd'hui.
3. Promouvoir un environnement propice et durable à l'autonomisation économique des femmes, protégeant et améliorant leurs droits.

Également, ONU Femmes fournit son appui à une coalition syndicale dans une campagne de plaidoyer visant l'adoption de la Convention 190 de l'OIT. La Convention 190 a été adoptée par l'OIT en 2019 et protège les travailleurs et autres personnes dans le monde du travail¹² et garantit le droit de toute

¹⁰ BIT & BAD, 2020. Etude d'impact de la crise du covid-19 sur l'emploi et les TPME au Maroc et mesures de remédiations.

¹¹ OIT, 2020. Crise du COVID-19 et pertes d'emplois et d'heures de travail parmi les travailleurs domestiques.

¹² « [...] Y compris les salariés tels que définis par la législation et la pratique nationales, ainsi que les personnes qui travaillent, quel que soit leur statut contractuel, les personnes en formation, y compris les stagiaires et les apprentis, les travailleurs licenciés, les personnes bénévoles, les personnes à la recherche d'un emploi, les candidats à un emploi et les individus exerçant l'autorité, les fonctions ou les responsabilités d'un employeur » (C190, Article 2).

personne à un monde du travail exempt de violence et de harcèlement, y compris de violence et de harcèlement fondés sur le genre.

De son côté, l'OIT a mis en place des actions en réponse à la crise COVID 19 qui intègrent la dimension genre, il s'agit notamment de :

- Étude et d'évaluation de l'impact Covid-19 sur les Migrants et les Résidents à l'Étranger ;
- Etude d'impact du COVID 19 sur l'emploi et les TPME au Maroc
- Préparation d'un module de formation en ligne sur l'anticipation des compétences destiné aux représentants des partenaires nationaux et les partenaires sociaux, qui intègre la dimension du genre

III. Recommandations

Face à la crise globale de la covid19, les Nations Unies recommandent les décideurs à entreprendre les suivantes actions dans le domaine socio-économique :

- Entreprendre des mesures qui favorisent des changements en profondeur en faveur de l'égalité en s'attaquant à l'économie des services à la personne rémunérés et non rémunérés ;
- Veiller à ce que les femmes soient représentées au même titre que les hommes dans tous les plans de mesures adoptées face à la COVID 19 et la prise de décision en la matière ;
- Cibler les femmes et les filles dans tous les efforts visant à lutter contre les retombées socio-économiques de la COVID-19 ;
- Le renforcement de la protection sociale peut être une réponse appropriée et viable aux impacts négatifs du COVID-19 sur les femmes vulnérables travaillant dans les différents segments de l'économie marocaine et particulièrement dans le secteur informel ;
- Assurer la continuité des services publics en assurant la continuité et le renforcement de l'inclusion des plus vulnérables ainsi que du soutien fournit aux femmes victimes de violences¹³

L'OIT, agence spécialisée ONU pour la promotion du travail décent pour tous les hommes et femmes dans le monde, recommande de¹⁴ :

- Définir et mettre en pratique des politiques alignées sur les normes internationales du travail visant à s'attaquer aux aspects du COVID-19 liés aux inégalités de genre, afin de relever les nouveaux défis liés aux mutations au sein du monde du travail ;
- Allouer les ressources additionnelles nécessaires pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles dans les mesures prises au niveau national pour combattre le COVID-19.
- S'assurer que des filles soient incluses dans les programmes d'apprentissage et de développement des compétences pendant et après la crise.
- Ratifier la C 190 et la mettre en œuvre

IV. En savoir plus

- Note de synthèse Nations unies avril 2020 : L'impact de la COVID-19 sur les femmes
- OIT, mai 2020 : Note COVID-19 et égalité de genre ;
- BIT & BAD, septembre 2020 : Impact du COVID-19 sur l'emploi et les TPME au Maroc

¹³ Note stratégique du HCP, Système des Nations Unies au Maroc et Banque mondiale : Impact social & économique de la crise du covid-19 au Maroc.

¹⁴ OIT, mai 2020 : Note COVID-19 et égalité de genre.

- Note stratégique du HCP, Système des Nations Unies au Maroc et Banque mondiale : Impact social & économique de la crise du covid-19 au Maroc.
- ILO Monitor: COVID-19 and the world of work. Second edition. Updated estimates and analysis, ILO, 7 April 2020.
- OECD: Women at the core of the fight against COVID-19 crisis (Paris, 2020).